

Procès-Verbal

Séance du 16 Février 2026

L'an deux mil vingt-six le seize du mois de Février à 18h45, le Conseil Municipal de la commune de Marseille en Beauvaisis (Oise) s'est réuni à la salle de conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Martine LANGLOIS Françoise LEMARCHAND, Messieurs René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Antonio PREVOST.

Absent(es) : Madame Servane CARON et Monsieur Thibaut HULLAERT.

Pouvoir : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie LEVÊQUE.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h45 et demande qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Aurélie LEVÊQUE se propose et le conseil accepte.

Madame le Maire énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

COMMUNE :

- Approbation du conseil municipal du 15/12/2025
- Approbation du compte financier unique 2025
- Vote du budget primitif 2026
- Affectation des résultats 2025
- Vote des taxes 2026
- Emprunt – maison de santé pluriprofessionnelle
- Demande d'admission en non-valeur des créances éteintes
- Plan de financement et demande de subventions :
 - Portes d'entrée salle des fêtes
 - Panneau d'informations
 - Chauffage clim
 - Étanchéité rénovation toit
 - Parking rue du Chauffour
- Attribution des subventions aux associations ayant déposé une demande

ASSAINISSEMENT :

- Approbation du compte financier unique 2025
- Vote du budget primitif 2026
- Affectation des résultats 2025
- Admission en non-valeur des créances des produits locaux
- Admission en non-valeur des créances éteintes
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2025

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 15/12/2025.

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- COMMUNE :

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Madame le Maire présente le compte financier unique provisoire 2025 de la commune, assiste à la discussion puis quitte la salle de réunion pour ne pas prendre part au vote, et laisse la place au doyen d'âge. Monsieur René THIEBAUT qui préside la séance, soumet au vote pour approbation le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2025.

Le CFU provisoire 2025 présenté et résumé comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	756 390,00	1 377 087,00	2 133 477,00
	Recettes réalisées (1)	B	183 454,42	1 471 342,03	1 654 796,45
	Restes à réaliser	C	253 218,75	0,00	253 218,75
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	848 160,00	1 664 819,00	2 512 979,00
	Dépenses réalisées (1)	E	401 706,63	1 292 767,94	1 694 474,57
	Restes à réaliser	F	310 933,00	0,00	310 933,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-218 252,21	178 574,09	-39 678,12
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	91 770,85	287 732,91	379 503,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-126 481,36	466 307,00	339 825,64
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-57 714,25	0,00	-57 714,25
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-184 195,61	466 307,00	282 111,39

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le CFU provisoire 2025 de la commune de Marseille en Beauvaisis.

Actuellement le portail Hélios rencontre des difficultés de transmission des flux. Il est donc impossible de consulter l'application CDG-D qui est à ce jour toujours indisponible.

Par conséquent, le conseil municipal devra se réunir à une date ultérieure pour procéder au vote du CFU définitif avant le 30/06/2026.

Malgré ce dysfonctionnement exceptionnel le budget 2026 peut être voté.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote du Budget primitif 2026

Madame le Maire, Isabelle DUBUT présente le budget primitif 2026 de la Commune en équilibre avec les montants suivants :

	DEPENSES	RECETTES
EN FONCTIONNEMENT	1 738 011 €	1 738 011 €
INVESTISSEMENT	919 597 €	919 597 €

Le budget primitif 2026 de la commune est adopté puis approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte financier unique 2025 qui présente un excédent de fonctionnement de **466 307 €** et un déficit d'investissement de **126 481. 36 €** ce qui représente un résultat de clôture pour l'année 2025 EXCEDENTAIRE de **339 825. 64€**, décide :

- d'affecter à l'article 001 – déficit d'investissement reporté (Inv. Dép.) 126 482. 00 €
- d'affecter à l'article 002 – excédent de fonctionnement reportée (Fonct. Rec.) 282 111.00 €
- d'affecter à l'article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé (Inv. Rec) 184 195.61 €

au budget primitif 2026 de la commune.

Les résultats ci-dessus ont été validés par le SGC de Beauvais.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Vote des taxes 2026

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taxes pour 2025.

	TAUX 2025	TAUX 2026
Taxe Foncière bâtie (TFB)	62.62 %	62.62 %
Taxe Foncière non bâtie (TFNB)	43.60 %	43.60 %
Taxe d'habitation (TH)	15.89 %	15.89 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	17.77 %	17.77 %

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes pour 2026.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Emprunt – maison de santé pluriprofessionnelle

Dans le cadre du financement de la future maison de santé pluriprofessionnelle et plus précisément pour l'achat du terrain et pour la consultation d'un programmiste, la commune a besoin de financer le projet pour un montant de 188 720 euros.

Une subvention du département d'un montant de 59 664 € est attendue. Madame le Maire précise que suite à la consultation d'entreprise pour le programmiste, le montant initialement prévu de 36 000 € sera de 10 000 € de moins, en réalité.

Les caractéristiques des prêts proposés par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE-PICARDIE sont les suivantes :

→ **prêt Moyen Terme**

Profil d'amortissement	Index de référence	Valeur de l'index au 01/02/2026	Durée	Marge sur index
<u>Echéances Constantes</u>	Livret A	1,500%	15 ans	1,17%
			18 ans	1,27%
			20 ans	1,31%

Profil d'amortissement	Durée	Taux	Échéances trimestrielles	Intérêts cumulés
<u>Echéances constantes</u>	15 ans	3,89%	2 848,07 €	41 884,09 €
	18 ans	4,07%	2 536,08 €	53 598,26 €
	20 ans	4,17%	2 385,24 €	61 818,59 €

→ **prêt Court Terme**

Index de référence	Valeur de l'index au 10/02/2026	Marge sur index	Taux indicatif du prêt (index + marge)
Euribor 3 mois	1,999%	0,90%	2,899%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité propose de retenir l'offre du Crédit Agricole ;

- Un prêt Moyen Terme de 129 000 euros sur 15 ans,
- Un prêt Court Terme « Avance de TVA / Subventions » de 59 600 euros sur 36 mois.

et confère toutes délégations utiles à Madame Isabelle DUBUT, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
--

Demande d'admission en non-valeur des créances éteintes

La commune a été destinataire de la liste des admissions en non-valeur proposée par responsable du SGC de Beauvais; Considérant que le comptable public a effectué l'ensemble des actions nécessaires au recouvrement de ces produits ou que les créances dont le montant unitaire est faible ne justifient pas qu'il soit engagé une procédure coûteuse de poursuite ; Considérant que l'admission en non- valeur n'implique pas l'abandon total des créances et que si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il appartiendrait au responsable du SGC de mettre en œuvre les actions adaptées pour obtenir leur paiement ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances éteintes et certifiées par le responsable du SGC de Beauvais :

n° liste : 7599231532 pour un montant : 5 550. 50 €.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
--

**Plan de financement et demande de subventions :
Portes d'entrée salle des fêtes, Panneau d'informations, Chauffage clim,
Etanchéité rénovation toit, Parking rue du Chauffour**

Le conseil municipal adopte le plan de financement concernant chaque projet :

- Portes d'entrée de la salle des fêtes,
- Panneau d'informations,
- Chauffage clim,
- Etanchéité rénovation toit,
- Parking rue du Chauffour

et autorise Madame le Maire à solliciter l'aide financière auprès du département de l'Oise pour l'ensemble des projets et dans le cadre de la DETR uniquement pour les projets suivants et par ordre de priorité : Chauffage clim, Parking rue du Chauffour et le panneau d'informations, et charge Madame le Maire de toutes les formalités relatives à cette opération.

ordre de priorité	PROJET	MONTANT DU DEVIS TTC	SUBVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION HT
1	OP :167 - AMELIORATION DE L'ECOLE chauffage clim classes modulaires 24 998 € HT	30 000 €	SUBVENTION DEPARTEMENT 34 %	8 499 €
			DETR 40% économies d'énergies	9 999 €
			COMMUNE 26 %	6 500 €
2	NOUVELLE OPERATION CREATION D'UN PARKING RUE DU CHAUFFOUR 23 300 € HT	27 960 €	SUBVENTION DEPARTEMENT 34 %	7 922 €
			DETR 40% aménagement de parking	9 320 €
			COMMUNE 26 %	6 058 €
3	OP.: 112 - MOBILIER DE VOIRIE panneau d'informations mairie 12 422 € HT	14 907 €	SUBVENTION DEPARTEMENT 34 %	4 223 €
			DETR 40 % informatisation de la mairie	4 969 €
			COMMUNE 26 %	3 230 €
4	OP :167 - AMELIORATION DE L'ECOLE étanchéité rénovation toit plat 10 639 € HT	12 767 €	SUBVENTION DEPARTEMENT 34 %	3 617 €
			COMMUNE 66%	7 022 €
5	OP : 110 - SALLE DES FETES portes d'entrée 10 279 € HT	12 335 €	SUBVENTION DEPARTEMENT 34 %	3 495 €
			COMMUNE 66%	6 784 €
TOTAL DES DEVIS		97 969 €	TOTAL DES SUBVENTIONS	52 044 €

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Attribution des subventions aux associations ayant déposé une demande

Le 05/02/2026, la commission des finances s'est réunie afin d'étudier les dossiers de demandes de subventions. Après discussion, le conseil municipal décide d'approuver le versement d'une subvention 2026 aux associations ayant déposé une demande :

ASSOCIATIONS	Approuvé au conseil municipal du 16/02/2026
ALPHA MA	50 €
AMICALE DES CHASSEURS	1 000 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 300 €
ASSOCIATION SPORTIVE CES DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS (<i>collège</i>)	1 000 €
BADMINTON	500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE (<i>Voyage</i>)	5 500 €
ENVOL	50 €
FIL D'ARIANE	25 €
FOYER SOCIO EDUCATIF (FSE) Collège de MARSEILLE	1 000 €
JARDINS FAMILIAUX	500 €
OISE ALZHEIMER	100 €
RESTOS DU COEUR	1 000 €
SECOURS CATHOLIQUE	500 €
STE TENNIS	2 000 €
TELETHON	50 €
UMRAC	500 €
UNAPEI 60	50 €
USM FOOT	9 000 €

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- ASSAINISSEMENT :

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Madame le Maire présente le compte financier unique provisoire 2025 de l'assainissement, assiste à la discussion puis quitte la salle de réunion pour ne pas prendre part au vote, et laisse la place au doyen d'âge. Monsieur René THIEBAUT qui préside la séance, soumet au vote pour approbation le compte financier unique de l'assainissement pour l'exercice 2025.

Le CFU provisoire 2025 présenté et résumé comme suit :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	60 692,00	140 228,00	200 920,00
	Recettes réalisées (1)	B	68 617,07	113 726,42	182 343,49
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	690 380,00	177 142,00	867 522,00
	Dépenses réalisées (1)	E	57 088,89	146 644,18	203 733,07
	Restes à réaliser	F	2 172,00	0,00	2 172,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	11 528,18	-32 917,76	-21 389,58
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	629 688,87	36 914,95	666 603,82
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	641 217,05	3 997,19	645 214,24
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-2 172,00	0,00	-2 172,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	639 045,05	3 997,19	643 042,24

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le CFU provisoire 2025 de l'assainissement de Marseille en Beauvaisis.

Actuellement le portail Hélios rencontre des difficultés de transmission des flux. Il est donc impossible de consulter l'application CDG-D qui est à ce jour toujours indisponible.

Par conséquent, le conseil municipal devra se réunir à une date ultérieure pour procéder au vote du CFU définitif avant le 30/06/2026.

Malgré ce dysfonctionnement exceptionnel le budget 2026 peut être voté.

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------------	-------------------	-----------------------

Vote du Budget primitif 2026

Madame le Maire, Isabelle DUBUT présente le budget primitif 2026 de l'assainissement en équilibre avec les montants suivants :

	DEPENSES	RECETTES
EN EXPLOITATION	175 821 €	175 821 €
INVESTISSEMENT	708 645 €	708 645 €

Le budget primitif 2026 de l'assainissement est adopté puis approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte financier unique 2025 de l'assainissement qui présente un excédent d'exploitation de 3 997.19 € et un excédent d'investissement de 641 217. 05€ ce qui représente un résultat de clôture pour l'année 2025 EXCEDENTAIRE de 645 214. 24 €.

DECIDE :

- D'affecter à l'article 001 – excédent d'investissement reporté (Inv. Rec.) 641 217. 00 €
- D'affecter à l'article 002 – excédent d'exploitation reportée (Fonct. Rec.) 3 997. 00 €

au budget primitif 2026 de l'assainissement.

Les résultats ci-dessus ont été validés par le SGC de Beauvais.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Demande d'admission en non-valeur des créances des produits locaux et des créances éteintes

Le service assainissement a été destinataire de la liste des admissions en non-valeur proposée par responsable du SGC de Beauvais;

Dans le même cadre que la commune, le conseil municipal approuve l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables listées et certifiées par le responsable du SGC de Beauvais :

- créances admises en non valeur n° liste : 7548391332 montant : 75. 84 €
- créances éteintes n° liste : 7599241332 montant : 1 612. 91 €

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Questions diverses

● Une convention des dépenses de fonctionnement du Rased est en cours d'élaboration. Le Rased est implanté administrativement sur la commune de Marseille en Beauvaisis et intervient auprès des élèves sur quelques écoles du secteur. Chaque commune devra payer une partie des frais afin de participer aux dépenses. Une réunion d'information avec Madame l'inspectrice de l'éducation nationale et les maires concernés a été réalisée.

● Les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026. Le bureau de vote est situé à la salle de fêtes. Quelques membres du conseil se sont proposés pour tenir le bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07.

La secrétaire de séance,



Aurélie LEVÊQUE

Le Maire,



Isabelle DUBUT

